

Intervention de Maxime Obé, collaborateur de Franck Proust, ex-eurodéputé

C'est sur la base d'un constat récurrent, une certaine opacité des investissements étrangers, que le Parlement européen a engagé une réflexion sur ce sujet. En effet, la provenance de ces investissements n'est pas toujours claire, leur ampleur et leur portée sont parfois symboliques, et les objectifs poursuivis souvent stratégiques.

Quatorze pays de l'Union européenne disposent de systèmes de contrôle. Les Etats-Unis et la Chine en ont un.

Se protéger devient une norme. "Sans maîtrise, la puissance n'est rien"

En 2017, trois pays de l'Union européenne, l'Allemagne, l'Italie et la France ont poussé la Commission européenne à travailler ce sujet et quelques eurodéputés, dont Franck Proust, s'en sont emparés pour proposer un mécanisme de contrôle à l'échelle européenne, mécanisme neutre ne visant personne en particulier.

C'est ainsi que l'on a abouti à un règlement qui entrera en vigueur en octobre 2020.

Les États membres resteront maîtres de leur décision. Ce mécanisme va permettre une coopération, une analyse et un partage de l'information entre les États membres de l'Union, même entre ceux qui n'ont pas de mécanisme particulier de contrôle des investissements étrangers. L'objectif de ce règlement est de protéger l'ordre public et la sécurité.

Le lien entre terres arables et ordre public n'est pas évident au niveau européen même si dans certains pays membres, ça l'est.

L'article 4 du règlement fait ce lien en visant dans le point a) les terrains ou biens immobiliers essentiels et dans le point c) la sécurité alimentaire... Ces points sont issus d'un consensus et finalement c'est plus large que de viser seulement la terre arable. Il appartiendra aux États membres de faire cette approche entre l'investissement projeté et les points visés par le règlement.

Il faut souligner la très forte volonté politique des trois États cités et celle du Parlement qui ont permis d'aboutir à ce règlement.

La tendance est d'aller vers plus de textes de cet ordre face à une mondialisation en plein bouleversement. La question de « l'ultimate investor » (investisseur ultime) est cruciale.